

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.185

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. RICH représenté par Mme CROUÉ
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Grand prix de la Ville de ROYAN et prix spécial du Jury, pour la 20^{ème} édition du « Salon d'Automne » -Année 2009-**.

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a organisé la 20^{ème} édition du « Salon d'Automne », dans les locaux du Palais des Congrès.

L'exposition qui s'est tenue du vendredi 09 octobre 2009 au dimanche 1^{er} novembre 2009 avait pour thème « Chaos et Renouveau ». Le Jury, qui s'est réuni le vendredi 02 et le samedi 03 octobre 2009, a décerné le Grand prix de la Ville de ROYAN à Madame Corinne BRILLU pour son œuvre « La banlieue » et le prix spécial du jury à Monsieur Nicolas SEGURA.

Le Grand prix de la Ville de ROYAN est doté d'un montant de 1.000 € le prix spécial du Jury étant lui doté d'un montant de 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- de verser un montant de 1.000 € à Madame Corinne BRILLU et un montant de 500 € à Monsieur Nicolas SEGURA, conformément au choix du jury qui s'est réuni le vendredi 02 et le samedi 03 octobre 2009.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6232 Fonction 0241 du budget de l'exercice 2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD